



# Assemblée générale

Distr. limitée  
1<sup>er</sup> mai 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatorzième session

Point 19 e) de l'ordre du jour

### **Développement durable : application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique**

**Projet de décision déposé par le Président de l'Assemblée générale\***

### **Dialogue de haut niveau visant à évaluer les progrès accomplis dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et à définir les moyens d'avancer**

L'Assemblée générale,

*Rappelant* sa résolution [74/220](#) du 19 décembre 2019, dans laquelle elle a invité son président à organiser pendant sa soixante-quatorzième session, avec l'appui du Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, un dialogue de haut niveau visant à évaluer les progrès accomplis dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et à définir les moyens d'avancer, sachant que la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification arrivait à sa fin en 2020,

*Notant avec préoccupation* la situation entraînée par la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19),

*Décide* de reporter à sa soixante-quinzième session l'invitation adressée à son président d'organiser, avec l'appui du Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, un dialogue de haut niveau visant à évaluer les progrès accomplis dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et à définir les moyens d'avancer, sachant que la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification arrive à sa fin en 2020.

---

\* Pour statuer sur le présent texte, l'Assemblée générale devra reprendre, directement en séance plénière, l'examen du point 19 e) de l'ordre du jour.

